



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

DECISION DU MAIRE N° 2026-10

INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION REVERSIBLE DANS LES COMBLES DE LA MAIRIE

ANNEXE

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les crédits inscrits au Budget Principal à l'article 21318 « Constructions – Autres bâtiments publics »

Vu le devis N°DV0003683 établi par la société « SAV BRUNO » pour l'installation d'une climatisation réversible dans les combles de la mairie annexe pour un montant de 3 375.60 € HT ;

DECIDE

Article 1er : Il est conclu un marché avec la société SAV BRUNO – 4 A rue des Vosges 68320 HOLTZWHR, pour la fourniture et pose d'une climatisation réversible dans les combles de la mairie annexe.

- Montant du marché : 3 375.60 euros HT soit 4 050.72 euros TTC.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;
Au responsable de l'entreprise.

Fait à Marckolsheim, le 18 mars 2026



Pour Le Maire absent,
L'Adjointe Déléguée,
Catherine GREIGERT

Accusé de réception en préfecture
067-216702811-20260318-DM2026-10-AU
Date de télétransmission : 19/03/2026
Date de réception préfecture : 19/03/2026